



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

OFI INVEST AGGREGATE EURO (ex-Aviva Investors Euro Aggregate)

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

■ Sommaire

| | |
|---|-----------|
| 1. Informations concernant les placements et la gestion | 3 |
| 2. Rapport d'activité..... | 11 |
| 3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés..... | 15 |
| 4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels..... | 17 |
| 5. Comptes annuels | 21 |
| 5.1 Bilan..... | 22 |
| 5.2 Hors-bilan | 24 |
| 5.3 Compte de résultat..... | 25 |
| 5.4 Annexes..... | 26 |
| 6. Inventaire..... | 40 |

| | |
|--------------------------------|---|
| Société de gestion | ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris |
| Dépositaire | SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18 |
| Conservateur | SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18 |
| Commissaire aux comptes | PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA |
| Commercialisateurs | ABEILLE ASSET MANAGEMENT ABEILLE VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes |

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

Mode de distribution des sommes distribuables :

Part A : Capitalisation ;

Part I : Capitalisation et/ou Distribution. Distribution Annuelle, le FCP pourra payer des acomptes sur dividende.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts courus.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à l'indicateur Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate (cours de clôture, coupons nets réinvestis). Le Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate est un indice obligataire composé des emprunts gouvernementaux et non gouvernementaux, libellé en euro, à taux fixe, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La gestion « Aggregate » (agrégée) est une gestion obligataire qui tire parti de deux moteurs de performances : les obligations d'Etat ou assimilés et les obligations privées (ou « corporate »).

Les gérants transcrivent leurs vues de marché en 6 stratégies d'investissement principales : directionnel, pente, crédit, valeur relative, inflation et volatilité.

Le portefeuille du FCP sera en permanence exposé aux titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro dont les émetteurs relèvent de toutes zones géographiques et, dans la limite de 10% de l'actif net, de pays émergents.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 10% de l'actif net aux actions et des titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC.

Le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'utilisation des dérivés, et notamment des dérivés de crédit, est intégrée à la gestion du fonds soit comme substituts à des titres vifs, soit comme instruments de gestion à part entière. Les dérivés et les instruments intégrant des dérivés sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux et de crédit.

Le FCP offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeur ajoutée. L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis.

Les vues de marché sont ensuite transcrites en 6 stratégies d'investissement principales : directionnel, pente, crédit, valeur relative, inflation et volatilité.

Chaque moteur de performance est ainsi ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité,
- gestion des positions sur la courbe des taux,
- gestion de l'exposition globale au risque crédit,
- gestion de l'allocation sectorielle,
- sélection des émetteurs,
- choix de titres

Dans le but de dynamiser les liquidités du portefeuille, le FCP pourra avoir recours, dans la limite de 10% de l'actif net, à des produits de titrisation, dont la maturité sera inférieure à 1 an, tels que des ABS (asset-backed security), des ABCP (Asset-Backed Commercial Paper).

L'exposition du FCP au risque de change est limitée à 10% de l'actif net. Une couverture du change pourra être mise en œuvre.

| | |
|---|--|
| Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré : | Entre 0 et +10. |
| Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi : | Euro : de 90 à 100% de l'actif net Autres : de 0 à 10% de l'actif net |
| Niveau de risque de change supporté par l'OPCVM : | Entre 0% et 10% de l'actif net |
| Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé : | Toutes zones géographiques : de 90% à 100% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net |

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés

=> *Actions et titres donnant accès au capital*

Le portefeuille du FCP pourra investir entre 0% et 10% de son actif net des actions et des titres donnant, directement ou indirectement, accès au capital ou aux droits de vote de sociétés. Ces titres relèveront d'émetteurs de toutes zones géographiques, sans distinction de secteurs d'activité et seront issus de toutes capitalisations. Les titres détenus pourront être libellés en toutes devises.

=> *Titres de créance et instruments du marché monétaire*

Le portefeuille du FCP pourra investir entre 0% et 100% de l'actif net des titres de créance et des instruments du marché monétaire, libellés en euro.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 70% de l'actif net en titres souverains et 30% de l'actif net en titres émis par des émetteurs privés.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,

- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- obligations souveraines,
- obligations high yield,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Typologie des titres de créances utilisés, dans la limite de 10% maximum de l'actif net :

- Asset Backed Commercial Papers (ABCP)
- Asset Backed Securities (ABS)

Les émetteurs relèveront de toutes zones géographiques, et dans la limite de 10% de l'actif net de pays émergents. Les titres appartiendront indifféremment au secteur public ou privé.

Les titres pourront relever de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 20% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> **Actions et parts d'OPC**

Le portefeuille du FCP pourra être investi dans la limite de 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

| | Investissement autorisé au niveau de l'OPC |
|--|--|
| OPCVM de droit français ou étranger | 100% |
| FIA de droit français* | 100% |
| FIA européens ou fonds d'investissement étrangers* | 30% |
| Fonds d'investissement étrangers | N/A |

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps : taux et devises
 - Caps/floors
 - Swaptions
 - Change à terme

- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) sur indices et single name
Total Return Swap (TRS) sur indices et single name
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture le portefeuille aux risques de taux, de crédit et de change
 - Piloter l'exposition aux marchés de taux et de crédit

Informations particulières sur l'utilisation des TRS

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net les titres intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations avec bons de souscription
 - Obligations remboursables en actions
 - EMTN Structurés
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises, au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie et dans la limite de 10% de l'actif net de l'OPCVM.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

- Nature des opérations utilisées :
 - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Nature des interventions :
 - Gestion de la trésorerie
 - Optimisation des revenus de l'OPCVM

Ces opérations seront réalisées par le gestionnaire financier par délégation (Aviva Investors Global Services Limited), partie liée à la société de gestion.

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au fonds.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Abeille Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

| | Prises en pension | Mises en pension | Prêts de titres | Emprunts de titres |
|---|-------------------|------------------|-----------------|--------------------|
| Proportion maximale d'actifs sous gestion | 100% | 100% | Néant | Néant |
| Proportion attendue d'actifs sous gestion | 10% | 10% | Néant | Néant |

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de l'OPCVM. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Informations particulières sur l'utilisation des TRS »).

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Risques principaux :

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement)

L'OPVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :**Risque de liquidité**

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé de manière accessoire baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé de manière accessoire à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de titrisation

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que les titres issus d'opérations de titrisation sont moins liquides que ceux issus d'émissions obligataires classiques. La réalisation de ces risques peut entraîner de manière accessoire la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux pays des marchés émergents

Le FCP peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Parts A et I : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance souscrits auprès d'Abeille Vie.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui acceptent d'être exposés aux marchés de taux dans le but de bénéficier des évolutions de la courbe des taux et des mouvements de marché.

Durée de placement recommandée : cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.*
- *Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 12 septembre 2014, transformation de la SICAV en FCP.*
- *Date de création du Fonds : 12 novembre 2014.*

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits. Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %.

Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

LA POLITIQUE DE GESTION

Les stratégies mises en œuvre au cours de l'exercice dans le cadre de la gestion sont les suivantes :

A l'instar de 2021, l'inflation a été une thématique prépondérante en 2022. L'invasion russe en Ukraine (le 24 février 2022) a conduit à de fortes tensions entre les pays occidentaux et la Russie ce qui a fait augmenter le prix des matières premières et notamment celui du gaz utilisé comme arme stratégique par le Kremlin. Cet événement s'ajoute à un contexte de tensions sur les chaînes d'approvisionnement à la suite de la réouverture des économies post Covid-19. Nous avons tout au long de l'année positionné le fonds afin qu'il bénéficie de la hausse de l'inflation qui fut le premier moteur de performance en 2022. L'exposition a été néanmoins fortement réduite en août, les chiffres d'inflation publiés en Zone euro perdant de leur impact sur les valorisations. Dans un environnement marqué par d'un côté les banques centrales décidées à combattre l'inflation (qui n'est plus considérée par ces dernières comme transitoire) en accélérant le resserrement de leurs politiques monétaires et de l'autre les craintes de récession économique (rationnement du gaz, resserrement des conditions financières), nous avons conservé une sensibilité aux taux d'intérêt proche de celle de l'indice de référence jusqu'à la fin juin. Nous avons profité de la baisse des taux survenue durant l'été pour implémenter un positionnement de sous sensibilité aux taux qui bénéficie actuellement des fortes hausses du taux directeur de la Banque Centrale Européenne.

Les positionnements en valeur relative et mouvement de courbe ont marginalement contribué à la surperformance du portefeuille avec notamment un biais sous sensible Italie contre Allemagne durant le deuxième trimestre ainsi qu'un positionnement d'aplatissement de la courbe allemande durant l'été qui ont été deux moteurs de performance.

Enfin, le crédit a été le principal détracteur de la performance du fonds en 2022 souffrant des tensions géopolitiques et de la remontée des taux. Si nous avons profité du rebond de la classe d'actif durant l'été pour en réduire l'exposition notre surallocation aux émetteurs du secteur privé tout au long de l'année a été pénalisante.

Sur la période, la performance du FCP a été de -16,87% pour la part A et -16,36% pour la part I contre -16,64% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|--|---------------------------------------|--------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/11/2028 | 310 857,00 | 285 752,00 |
| GERMANY 0% 15/08/2031 | 563 137,90 | 523 777,45 |
| OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO 1-3 PART I | - | 606 341,12 |
| OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D | 2 873 662,59 | 2 970 072,67 |
| FRANCE 1.5% 25/05/2031 | 374 645,77 | 327 673,53 |
| FRANCE 0.1% i 01/03/2026 | 378 827,07 | 396 588,69 |
| REPUBLIC OF ITALY 1.45% 15/05/2025 | 306 011,70 | 244 881,98 |
| REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030 | 340 750,34 | 347 768,26 |
| REPUBLIC OF ITALY i 0.40% 15/05/2030 | 551 510,22 | 550 596,19 |
| ITALIAN REPUBLIC i 0.65% 15/05/2026 | 505 954,02 | 511 392,62 |

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.ofi-invest-am.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 110%.

Levier net : 103%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

OFI INVEST AGGREGATE EURO n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'OFI INVEST AGGREGATE EURO ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

04/04/2022 : Correction frais courants 2021

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web

03/10/2022 : Changement de dénomination du fonds

Changement à intervenir :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait

apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, le FCP changerait la société de gestion au profit d'OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

| | |
|--|---------------------|
| • Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : | - |
| - Prêts de titres : | - |
| - Emprunts de titres : | - |
| - Prises en pension : | - |
| - Mises en pensions : | - |
| • Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : | 1 167 810,00 |
| - Change à terme : | - |
| - Future : | 1 167 810,00 |
| - Options : | - |
| - Swap : | - |

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
| - | SOCIETE GENERALE |
| - | - |
| - | - |
| - | - |
| - | - |
| - | - |
| - | - |
| - | - |
| - | - |
| - | - |

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Type d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Techniques de gestion efficace | |
| - Dépôts à terme | - |
| - Actions | - |
| - Obligations | - |
| - OPCVM | - |
| - Espèces (**) | - |
| Total | - |
| Instruments financiers dérivés | |
| - Dépôts à terme | - |
| - Actions | - |
| - Obligations | - |
| - OPCVM | - |
| - Espèces (**) | - |
| Total | - |

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| - Revenus (***) | - |
| - Autres revenus | - |
| Total des revenus | - |
| - Frais opérationnels directs | - |
| - Frais opérationnels indirects | - |
| - Autres frais | - |
| Total des frais | - |

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2022**

OFI INVEST AGGREGATE EURO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
ABEILLE ASSET MANAGEMENT
14 rue Roquépine
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST AGGREGATE EURO relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2021 à la date d'émission de notre rapport.

**OFI INVEST AGGREGATE EURO****Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**OFI INVEST AGGREGATE EURO****Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST AGGREGATE EURO

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.01.27 15:31:04 +0100

comptes
annuels

BILANactif

| | 30.09.2022 | 30.09.2021 |
|--|---------------------|----------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Immobilisations nettes | - | - |
| Dépôts | - | - |
| Instruments financiers | 7 784 260,29 | 11 036 961,07 |
| • ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| • OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 5 035 013,57 | 6 327 913,16 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| • TITRES DE CRÉANCES | | |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| <i>Titres de créances négociables</i> | - | - |
| <i>Autres titres de créances</i> | - | - |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| • ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS | | |
| OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 2 727 246,72 | 4 703 227,88 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne | - | - |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés | - | - |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | - | - |
| Autres organismes non européens | - | - |
| • OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES | | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | - | - |
| Titres financiers empruntés | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| • CONTRATS FINANCIERS | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 22 000,00 | 5 820,03 |
| Autres opérations | - | - |
| • AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS | - | - |
| Créances | 29 599,16 | 3 841,00 |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | 29 599,16 | 3 841,00 |
| Comptes financiers | - | - |
| Liquidités | - | - |
| Autres actifs | - | - |
| Total de l'actif | 7 813 859,45 | 11 040 802,07 |

BILAN passif

| | 30.09.2022 | 30.09.2021 |
|--|---------------------|----------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Capitaux propres | | |
| • Capital | 7 960 068,18 | 10 690 439,18 |
| • Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 17 633,15 | 11 390,40 |
| • Report à nouveau | 1,49 | 2,94 |
| • Plus et moins-values nettes de l'exercice | -172 552,75 | 225 947,30 |
| • Résultat de l'exercice | -22 660,89 | -26 668,75 |
| Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i> | 7 782 489,18 | 10 901 111,07 |
| Instruments financiers | 21 999,97 | 5 820,00 |
| • OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | - | - |
| • OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS | | |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension | - | - |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| • CONTRATS FINANCIERS | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 21 999,97 | 5 820,00 |
| Autres opérations | - | - |
| Dettes | 6 761,65 | 20 875,48 |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | 6 761,65 | 20 875,48 |
| Comptes financiers | 2 608,65 | 112 995,52 |
| Concours bancaires courants | 2 608,65 | 112 995,52 |
| Emprunts | - | - |
| Total du passif | 7 813 859,45 | 11 040 802,07 |

HORS-bilan

30.09.2022

30.09.2021

| Devise | EUR | EUR |
|--|--------------|------------|
| Opérations de couverture | | |
| • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | - | 169 820,00 |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | - | - |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | - | - |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |
| • Engagements de gré à gré | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | - | - |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | - | - |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | - | - |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |
| • Autres engagements | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | - | - |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | - | - |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | - | - |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |
| Autres opérations | | |
| • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | 1 167 810,00 | 331 900,00 |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | - | - |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | - | - |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |
| • Engagements de gré à gré | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | - | - |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | - | - |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | - | - |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |
| • Autres engagements | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | - | - |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | - | - |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | - | - |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |

COMPTE de résultat

| | 30.09.2022 | 30.09.2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Produits sur opérations financières | | |
| • Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 6,03 | - |
| • Produits sur actions et valeurs assimilées | - | - |
| • Produits sur obligations et valeurs assimilées | 60 020,03 | 73 149,76 |
| • Produits sur titres de créances | - | - |
| • Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | - | - |
| • Produits sur contrats financiers | - | - |
| • Autres produits financiers | - | - |
| Total (I) | 60 026,06 | 73 149,76 |
| Charges sur opérations financières | | |
| • Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | - | - |
| • Charges sur contrats financiers | - | - |
| • Charges sur dettes financières | -365,76 | -229,54 |
| • Autres charges financières | -73,89 | -86,56 |
| Total (II) | -439,65 | -316,10 |
| Résultat sur opérations financières (I - II) | 59 586,41 | 72 833,66 |
| Autres produits (III) | - | - |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV) | -84 436,80 | -100 982,39 |
| Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV) | -24 850,39 | -28 148,73 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V) | 2 189,50 | 1 479,98 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI) | - | - |
| Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) : | -22 660,89 | -26 668,75 |

règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour. Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est supérieure à trois mois sont évalués jusqu'à leur échéance au taux de marché, majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice », en linéarisant, sur la durée de vie restant à courir, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode : frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts courus.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux Frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

| Frais facturés à l'OPCVM | | Assiette | Taux barème |
|--|-------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion | Part A | Actif net hors OPC | 1,50% maximum TTC |
| | Part I | Actif net hors OPC | 0,50% maximum TTC |
| Frais indirects maximum | Toutes classes de parts | Actif net | 0,30% maximum TTC |
| Commissions de mouvement | Toutes classes de parts | Prélèvement sur chaque transaction | De 2,40 à 36 euros (selon le pays) |
| Commission de surperformance | Toutes classes de parts | Néant | Néant |

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Frais liés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels sont restitués à l'OPCVM.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie


évolutionactif net

| Devise | 30.09.2022 | 30.09.2021 |
|---|----------------------|----------------------|
| | EUR | EUR |
| Actif net en début d'exercice | 10 901 111,07 | 12 293 044,14 |
| Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc) | 51 736,29 | - |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc) | -1 484 164,43 | -1 283 212,92 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 121 913,54 | 281 347,31 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -284 808,88 | -32 748,54 |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers | 85 918,48 | 32 125,89 |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers | -101 960,10 | -35 563,84 |
| Frais de transaction | -1 564,75 | -1 331,79 |
| Différences de change | - | -61,19 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers : | -1 486 205,73 | -321 713,02 |
| - <i>Différence d'estimation exercice N</i> | -1 113 034,57 | 373 171,16 |
| - <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 373 171,16 | 694 884,18 |
| Variations de la différence d'estimation des contrats financiers : | 6 360,00 | -1 170,34 |
| - <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 3 460,00 | -2 900,00 |
| - <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | -2 900,00 | -1 729,66 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | - | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | -995,92 | -1 455,90 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -24 850,39 | -28 148,73 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | - | - |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | - | - |
| Autres éléments | - | - |
| Actif net en fin d'exercice | 7 782 489,18 | 10 901 111,07 |

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

| | Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé |
|-----------------------------|--|--|
| Obligations indexées | - | - |
| Obligations convertibles | - | - |
| Obligations à taux fixe | 4 928 006,69 | - |
| Obligations à taux variable | 107 006,88 | - |
| Obligations zéro coupons | - | - |
| Titres participatifs | - | - |
| Autres instruments | - | - |

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

| | Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé |
|---|--|--|
| Bons du Trésor | - | - |
| Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers | - | - |
| Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires | - | - |
| Titres de créances à moyen terme NEU MTN | - | - |
| Autres instruments | - | - |

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

| | Titres reçus en pension cédés | Titres empruntés cédés | Titres acquis à réméré cédés | Ventes à découvert |
|--------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------------|--------------------|
| Actions | - | - | - | - |
| Obligations | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - |
| Autres instruments | - | - | - | - |

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

| | Taux | Actions | Change | Autres |
|--|--------------|---------|--------|--------|
| Opérations de couverture | | | | |
| Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés | - | - | - | - |
| Engagements de gré à gré | - | - | - | - |
| Autres engagements | - | - | - | - |
| Autres opérations | | | | |
| Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés | 1 167 810,00 | - | - | - |
| Engagements de gré à gré | - | - | - | - |
| Autres engagements | - | - | - | - |

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

| | Taux fixe | Taux variables | Taux révisable | Autres |
|--|--------------|----------------|----------------|----------|
| Actif | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | 4 928 006,69 | 107 006,88 | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - |
| Passif | | | | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | 2 608,65 |
| Hors-bilan | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - |
| Autres opérations | 1 167 810,00 | - | - | - |

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

| | 0 - 3 mois | 3 mois - 1 an | 1 - 3 ans | 3 - 5 ans | > 5 ans |
|--|------------|---------------|------------|--------------|--------------|
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | 467 394,28 | 1 284 391,58 | 3 283 227,71 |
| Titres de créances | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - |
| Passif | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 2 608,65 | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | 526 600,00 | - | 641 210,00 |

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

| Par devise principale | - | - | - | Autres devises |
|--|---|---|---|----------------|
| Actif | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - |
| OPC | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - |
| Créances | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - |
| Autres actifs | - | - | - | - |
| Passif | | | | |
| Opé. de cession sur inst. financiers | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - |
| Dettes | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - |

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

| | | |
|---|--|------------------|
| Créances | | 29 599,16 |
| Opérations de change à terme de devises : | | |
| Achats à terme de devises | | - |
| Montant total négocié des Ventes à terme de devises | | - |
| Autres Créances : | | |
| Ventes règlements différés | | 15 931,86 |
| Dépôts de garantie (versés) | | 12 857,30 |
| Coupons à recevoir | | 810,00 |
| - | | - |
| - | | - |
| Autres opérations | | - |
| Dettes | | 6 761,65 |
| Opérations de change à terme de devises : | | |
| Ventes à terme de devises | | - |
| Montant total négocié des Achats à terme de devises | | - |
| Autres Dettes : | | |
| Frais provisionnés | | 6 246,25 |
| Provisions commissions de mouvements | | 515,40 |
| - | | - |
| - | | - |
| - | | - |
| Autres opérations | | - |

3.6. Capitaux propres

| Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice : | Souscriptions | | Rachats | |
|---|-----------------|-----------|-----------------|--------------|
| | Nombre de parts | Montant | Nombre de parts | Montant |
| PART A / FR0012184042 | 29 | 51 736,29 | 786,2103 | 1 484 164,43 |
| PART I / FR0012217958 | - | - | - | - |
| Commission de souscription / rachat par catégorie de part : | | Montant | | Montant |
| PART A / FR0012184042 | | - | | - |
| PART I / FR0012217958 | | - | | - |
| Rétrocessions par catégorie de part : | | Montant | | Montant |
| PART A / FR0012184042 | | - | | - |
| PART I / FR0012217958 | | - | | - |
| Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part : | | Montant | | Montant |
| PART A / FR0012184042 | | - | | - |
| PART I / FR0012217958 | | - | | - |

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

| | |
|-----------------------|-------------|
| Catégorie de part : | |
| PART A / FR0012184042 | 0,91 |
| PART I / FR0012217958 | 0,30 |

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

| | |
|--|---|
| Catégorie de part : | |
| PART A / FR0012184042 | - |
| PART I / FR0012217958 | - |
| Rétrocession de frais de gestion : | |
| - Montant des frais rétrocédés à l'Opc | - |
| - Ventilation par Opc "cible" : | |
| - Opc 1 | - |
| - Opc 2 | - |
| - Opc 3 | - |
| - Opc 4 | - |

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 2 727 246,72

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

| Date | Catégorie de part | Montant global | Montant unitaire | Crédit d'impôt totaux | Crédit d'impôt unitaire |
|------|-------------------|----------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - |

| | 30.09.2022 | 30.09.2021 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Affectation du résultat | EUR | EUR |
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 1,49 | 2,94 |
| Résultat | -22 660,89 | -26 668,75 |
| Total | -22 659,40 | -26 665,81 |

| PART A / FR0012184042 | 30.09.2022 | 30.09.2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | -23 585,97 | -27 663,22 |
| Total | -23 585,97 | -27 663,22 |
| Information relative aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |

| PART I / FR0012217958 | 30.09.2022 | 30.09.2021 |
|--|---------------|---------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Affectation | | |
| Distribution | 924,18 | 995,92 |
| Report à nouveau de l'exercice | 2,39 | 1,49 |
| Capitalisation | - | - |
| Total | 926,57 | 997,41 |
| Information relative aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 422 | 422 |
| Distribution unitaire | 2,19 | 2,36 |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

| Date | Montant global | Montant unitaire |
|------|----------------|------------------|
| - | - | - |
| - | - | - |
| - | - | - |
| - | - | - |
| - | - | - |

| | 30.09.2022 | 30.09.2021 |
|---|--------------------|-------------------|
| Affectation des plus et moins-values nettes | EUR | EUR |
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 17 633,15 | 11 390,40 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -172 552,75 | 225 947,30 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| Total | -154 919,60 | 237 337,70 |

| PART A / FR0012184042 | 30.09.2022 | 30.09.2021 |
|--|--------------------|-------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | -166 984,55 | 219 704,55 |
| Total | -166 984,55 | 219 704,55 |
| Information relative aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |

| PART I / FR0012217958 | 30.09.2022 | 30.09.2021 |
|--|------------------|------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 12 064,95 | 17 633,15 |
| Capitalisation | - | - |
| Total | 12 064,95 | 17 633,15 |
| Information relative aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 12 novembre 2014.

| Devise | | | | | |
|------------------|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| EUR | 30.09.2022 | 30.09.2021 | 30.09.2020 | 30.09.2019 | 28.09.2018 |
| Actif net | 7 782 489,18 | 10 901 111,07 | 12 293 044,14 | 13 013 117,23 | 17 822 011,38 |

| PART A / FR0012184042 | Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR | | | | |
|--|---|------------|------------|------------|------------|
| | 30.09.2022 | 30.09.2021 | 30.09.2020 | 30.09.2019 | 28.09.2018 |
| Nombre de parts en circulation | 4 454,7534 | 5 211,9637 | 5 798,3471 | 6 131,333 | 6 684,9054 |
| Valeur liquidative | 1 690,52 | 2 033,64 | 2 053,04 | 2 058,76 | 1 888,61 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes) | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire (y compris acomptes)* | - | - | - | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾ | - | - | - | - | - |
| Capitalisation unitaire* | -42,77 | 36,84 | 20,31 | 56,08 | 20,10 |

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

| PART I / FR0012217958 | Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR | | | | |
|--|---|------------|------------|------------|------------|
| | 30.09.2022 | 30.09.2021 | 30.09.2020 | 30.09.2019 | 28.09.2018 |
| Nombre de parts en circulation | 422 | 422 | 539 | 539 | 7 807,8945 |
| Valeur liquidative | 596,26 | 715,27 | 721,27 | 723,77 | 665,58 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes) | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire (y compris acomptes)* | 2,19 | 2,36 | 3,45 | 4,75 | 5,63 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾ | - | - | - | - | - |
| Capitalisation unitaire* | - | - | - | - | 5,24 |

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

inventaire au 30.09.2022

| Code valeur | Libellé valeur | Statut Valeur | Quantité | Valeur boursière | Devise de cotation | % Actif net |
|---------------------------|---|---------------|------------|------------------|--------------------|-------------|
| <i>Valeurs mobilières</i> | | | | | | |
| <i>Obligation</i> | | | | | | |
| ES0000012G34 | BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030 | PROPRE | 7 000,00 | 6 200,31 | EUR | 0,08 |
| ES0000012H58 | BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071 | PROPRE | 15 000,00 | 7 628,36 | EUR | 0,10 |
| FR0011417591 | BPIFRANCE FRANCEMENT 2.75% 25/10/2025 | PROPRE | 100 000,00 | 103 631,78 | EUR | 1,33 |
| IT0005454241 | BTP 0% 01/08/2026 | PROPRE | 50 000,00 | 43 749,90 | EUR | 0,56 |
| IT0005441883 | BTPS 2.15% 01/03/2072 | PROPRE | 20 000,00 | 12 017,26 | EUR | 0,15 |
| DE0001102606 | BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032 | PROPRE | 60 000,00 | 58 055,32 | EUR | 0,75 |
| IT0005422891 | BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031 | PROPRE | 180 000,00 | 137 210,25 | EUR | 1,76 |
| IT0005480980 | BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052 | PROPRE | 50 000,00 | 31 937,04 | EUR | 0,41 |
| IT0005494239 | BUONI POLIENNALI DEL TES 2.5% 01/12/2032 | PROPRE | 160 000,00 | 135 420,20 | EUR | 1,74 |
| XS1945965611 | CPPIB CAPITAL INC 0.875% 06/02/2029 | PROPRE | 250 000,00 | 220 028,11 | EUR | 2,83 |
| EU000A1U9902 | EURO STABILITY MECHANISM 1.75% 20/10/2045 | PROPRE | 10 000,00 | 8 270,65 | EUR | 0,11 |
| EU000A1U9803 | EURO STABILITY MECHANISM 2.125% 20/11/2023 | PROPRE | 129 131,00 | 131 400,71 | EUR | 1,69 |
| EU000A1G0BN7 | EUROPEAN FINANCIAL STABILITY FACILITY 2.125% 19/02/24 | PROPRE | 10 000,00 | 10 116,56 | EUR | 0,13 |
| XS1503043694 | EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.25% 14/09/2029 | PROPRE | 50 000,00 | 42 081,80 | EUR | 0,54 |
| XS1500338618 | EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.5% 13/11/2037 | PROPRE | 60 000,00 | 41 851,32 | EUR | 0,54 |
| XS1555331617 | EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.5% 15/01/2027 | PROPRE | 88 000,00 | 80 857,92 | EUR | 1,04 |
| EU000A3KNYF7 | EUROPEAN UNION 0% 04/03/2026 | PROPRE | 130 000,00 | 119 487,68 | EUR | 1,54 |
| EU000A3KSXE1 | EUROPEAN UNION 0% 04/07/2031 | PROPRE | 75 875,00 | 59 257,84 | EUR | 0,76 |
| EU000A3KWCF4 | EUROPEAN UNION 0.0% 04/10/2028 | PROPRE | 57 000,00 | 48 596,38 | EUR | 0,62 |
| EU000A3KM903 | EUROPEAN UNION 0.2% 04/06/2036 | PROPRE | 24 000,00 | 16 375,52 | EUR | 0,21 |
| EU000A284469 | EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050 | PROPRE | 52 000,00 | 26 167,24 | EUR | 0,34 |
| EU000A3K4C42 | EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037 | PROPRE | 10 401,00 | 7 262,02 | EUR | 0,09 |
| DE0001102515 | FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035 | PROPRE | 200 000,00 | 151 660,00 | EUR | 1,95 |
| DE0001102507 | FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030 | PROPRE | 30 000,00 | 25 668,60 | EUR | 0,33 |
| DE0001134922 | FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 6.25% 04/01/24 | PROPRE | 100,00 | 110,36 | EUR | 0,00 |

OFI INVEST AGGREGATE EURO

| Code valeur | Libellé valeur | Statut Valeur | Quantité | Valeur boursière | Devise de cotation | % Actif net |
|--------------|--------------------------------------|---------------|------------|------------------|--------------------|-------------|
| FI4000348727 | FINLAND 0.05% 15/09/2028 | PROPRE | 25 000,00 | 22 241,33 | EUR | 0,29 |
| FI4000415153 | FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2036 | PROPRE | 47 000,00 | 32 976,80 | EUR | 0,42 |
| FI4000369467 | FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029 | PROPRE | 15 000,00 | 13 062,80 | EUR | 0,17 |
| FR0014004J31 | FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053 | PROPRE | 46 312,00 | 25 857,81 | EUR | 0,33 |
| FR0013508470 | FRANCE 0% 25/02/2026 | PROPRE | 150 000,00 | 139 825,95 | EUR | 1,80 |
| FR0013515806 | FRANCE 0.5% 25/05/2040 | PROPRE | 4 513,00 | 2 964,69 | EUR | 0,04 |
| FR0014001NN8 | FRANCE 0.5% 25/05/2072 | PROPRE | 34 172,00 | 13 659,87 | EUR | 0,18 |
| FR0014002JM6 | FRANCE 0.5% 25/06/2044 | PROPRE | 122 791,00 | 75 089,22 | EUR | 0,96 |
| FR0013286192 | FRANCE 0.75% 25/05/2028 | PROPRE | 50 000,00 | 45 923,87 | EUR | 0,59 |
| FR0013313582 | FRANCE 1.25% 25/05/2034 | PROPRE | 20 000,00 | 16 919,01 | EUR | 0,22 |
| FR0012993103 | FRANCE 1.5% 25/05/2031 | PROPRE | 40 000,00 | 37 251,79 | EUR | 0,48 |
| FR0013404969 | FRANCE 1.5% 25/05/2050 | PROPRE | 3 307,00 | 2 402,11 | EUR | 0,03 |
| FR0013234333 | FRANCE 1.75% 25/06/2039 | PROPRE | 10 000,00 | 8 467,57 | EUR | 0,11 |
| FR0013131877 | FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026 | PROPRE | 180 000,00 | 170 184,28 | EUR | 2,19 |
| FR0013154044 | FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036 | PROPRE | 45 003,00 | 36 690,30 | EUR | 0,47 |
| FR0013257524 | FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048 | PROPRE | 5 935,00 | 4 938,77 | EUR | 0,06 |
| IE00BH3SQB22 | IRELAND 1.5% 15/05/2050 | PROPRE | 14 974,00 | 10 877,80 | EUR | 0,14 |
| IE00BMD03L28 | IRISH GOVT 0.35% 18/10/2032 | PROPRE | 280 000,00 | 223 773,03 | EUR | 2,88 |
| IE00BMQ5JM72 | IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041 | PROPRE | 20 000,00 | 13 096,33 | EUR | 0,17 |
| IE00BKFVC899 | IRISH 0.2% 18/10/2030 | PROPRE | 60 000,00 | 50 328,74 | EUR | 0,65 |
| IT0005419848 | ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026 | PROPRE | 260 000,00 | 236 637,85 | EUR | 3,04 |
| IT0005433195 | ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037 | PROPRE | 19 000,00 | 12 110,54 | EUR | 0,16 |
| IT0005449969 | ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031 | PROPRE | 148 000,00 | 110 608,01 | EUR | 1,42 |
| IT0005508590 | ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035 | PROPRE | 72 000,00 | 70 071,80 | EUR | 0,90 |
| IT0005408502 | ITALY TREASURY 1.85% 01/07/2025 | PROPRE | 84 000,00 | 81 204,13 | EUR | 1,04 |
| DE000A3MP7H9 | KFW VAR 30/04/2027 | PROPRE | 120 000,00 | 107 006,88 | EUR | 1,37 |
| DE000A3E5LU1 | KFW 0% 09/11/2028 | PROPRE | 89 000,00 | 76 002,00 | EUR | 0,98 |
| XS2388457264 | KFW 0% 15/09/2031 | PROPRE | 55 000,00 | 42 983,22 | EUR | 0,55 |
| DE000A2LQH10 | KFW 0.25% 15/09/2025 | PROPRE | 73 000,00 | 68 701,70 | EUR | 0,88 |
| DE000A3H3KE9 | KFW 0.375% 20/05/2036 | PROPRE | 20 000,00 | 14 274,75 | EUR | 0,18 |

OFI INVEST AGGREGATE EURO

| Code valeur | Libellé valeur | Statut Valeur | Quantité | Valeur boursière | Devise de cotation | % Actif net |
|--------------|--|---------------|------------|------------------|--------------------|-------------|
| BE0000352618 | KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031 | PROPRE | 25 916,00 | 20 422,27 | EUR | 0,26 |
| BE0000353624 | KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071 | PROPRE | 22 659,00 | 9 872,35 | EUR | 0,13 |
| BE0000346552 | KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033 | PROPRE | 60 000,00 | 52 361,86 | EUR | 0,67 |
| BE0000336454 | KINGDOM OF BELGIUM 1.90% 22/06/2038 | PROPRE | 30 000,00 | 25 744,01 | EUR | 0,33 |
| BE0000331406 | KINGDOM OF BELGIUM 3.75% 22/06/2045 | PROPRE | 40 000,00 | 44 455,40 | EUR | 0,57 |
| NL0013552060 | KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040 | PROPRE | 70 000,00 | 50 026,13 | EUR | 0,64 |
| ES0000012I08 | KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028 | PROPRE | 210 000,00 | 181 736,10 | EUR | 2,34 |
| ES0000012F43 | KINGDOM OF SPAIN 0.60% 31/10/2029 | PROPRE | 11 000,00 | 9 455,78 | EUR | 0,12 |
| ES0000012G00 | KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050 | PROPRE | 6 000,00 | 3 333,83 | EUR | 0,04 |
| ES0000012K46 | KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052 | PROPRE | 15 000,00 | 10 297,69 | EUR | 0,13 |
| ES00000128Q6 | KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033 | PROPRE | 5 000,00 | 4 602,70 | EUR | 0,06 |
| ES0000012K61 | KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032 | PROPRE | 155 000,00 | 146 336,38 | EUR | 1,88 |
| ES00000128E2 | KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066 | PROPRE | 10 000,00 | 9 467,50 | EUR | 0,12 |
| ES0000012932 | KINGDOM OF SPAIN 4.20% 31/01/37 | PROPRE | 20 000,00 | 22 296,94 | EUR | 0,29 |
| ES00000121S7 | KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/41 | PROPRE | 15 000,00 | 17 606,83 | EUR | 0,23 |
| NL0015614579 | KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052 | PROPRE | 40 000,00 | 20 184,00 | EUR | 0,26 |
| NL0014555419 | NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030 | PROPRE | 170 000,00 | 142 728,60 | EUR | 1,83 |
| DE000NWB0AG1 | NRW.BANK 0.625% 02/02/2029 | PROPRE | 130 000,00 | 113 462,45 | EUR | 1,46 |
| FR0010171975 | OAT 4% 25/04/55 | PROPRE | 20 000,00 | 24 312,47 | EUR | 0,31 |
| PTOTECOE0037 | PORTUGAL 1% 12/04/2052 | PROPRE | 11 000,00 | 5 865,45 | EUR | 0,08 |
| AT0000A2CQD2 | REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030 | PROPRE | 45 000,00 | 37 213,43 | EUR | 0,48 |
| AT0000A2NW83 | REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2031 | PROPRE | 30 000,00 | 24 055,65 | EUR | 0,31 |
| AT0000A269M8 | REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029 | PROPRE | 49 000,00 | 43 284,83 | EUR | 0,56 |
| AT0000A2HLC4 | REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120 | PROPRE | 24 000,00 | 10 431,57 | EUR | 0,13 |
| AT0000A0VRQ6 | REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/44 | PROPRE | 16 000,00 | 16 964,32 | EUR | 0,22 |
| BE0000349580 | REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030 | PROPRE | 31,00 | 25,93 | EUR | 0,00 |
| IT0005327306 | REPUBLIC OF ITALY 1.45% 15/05/2025 | PROPRE | 183 000,00 | 175 860,82 | EUR | 2,26 |
| IT0005438004 | REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045 | PROPRE | 63 000,00 | 37 675,67 | EUR | 0,48 |
| IT0005170839 | REPUBLIC OF ITALY 1.6% 01/06/2026 | PROPRE | 300 000,00 | 283 009,34 | EUR | 3,64 |
| IT0005398406 | REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050 | PROPRE | 20 000,00 | 13 909,31 | EUR | 0,18 |

OFI INVEST AGGREGATE EURO

| Code valeur | Libellé valeur | Statut Valeur | Quantité | Valeur boursière | Devise de cotation | % Actif net |
|----------------------------------|--|---------------|-----------|---------------------|--------------------|--------------|
| IT0005377152 | REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040 | PROPRE | 7 000,00 | 5 845,13 | EUR | 0,08 |
| IT0005024234 | REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030 | PROPRE | 85 000,00 | 82 395,65 | EUR | 1,06 |
| PTOTENOE0034 | REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035 | PROPRE | 29 492,00 | 22 353,84 | EUR | 0,29 |
| PTOTEYOE0031 | REPUBLIC OF PORTUGAL 1.65% 16/07/2032 | PROPRE | 27 458,00 | 24 206,03 | EUR | 0,31 |
| ES0000012J07 | SPAIN 1% 30/07/2042 | PROPRE | 61 000,00 | 39 571,20 | EUR | 0,51 |
| ES0000012I24 | SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037 | PROPRE | 18 000,00 | 12 466,03 | EUR | 0,16 |
| Total Obligation | | | | 5 035 013,57 | | 64,70 |
| O.P.C.V.M. | | | | | | |
| FR0010645325 | OFI INVEST ESG ALPHA YIELD FCP | PROPRE | 0,06 | 75 300,71 | EUR | 0,97 |
| FR0007030663 | OFI INVEST ESG CREDIT EUROPE FCP | PROPRE | 459,00 | 273 105,00 | EUR | 3,51 |
| FR0010730630 | OFI INVEST INFLATION EURO RCP | PROPRE | 142,00 | 202 338,64 | EUR | 2,60 |
| FR0011024249 | OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO FCP | PROPRE | 1 248,00 | 1 548 019,20 | EUR | 19,89 |
| FR0011521525 | OFI INVEST ISR CREDIT COURT EURO FCP | PROPRE | 254,00 | 258 846,32 | EUR | 3,33 |
| FR0010510479 | OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT PART D | PROPRE | 11,00 | 106 903,94 | EUR | 1,37 |
| FR0010969550 | OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN FCP | PROPRE | 253,00 | 262 732,91 | EUR | 3,38 |
| Total O.P.C.V.M. | | | | 2 727 246,72 | | 35,04 |
| Total Valeurs mobilières | | | | 7 762 260,29 | | 99,74 |
| Liquidités | | | | | | |
| APPELS DE MARGES | | | | | | |
| | APPEL MARGE EUR | PROPRE | -3 459,97 | -3 459,97 | EUR | -0,04 |
| Total APPELS DE MARGES | | | | -3 459,97 | | -0,04 |
| AUTRES | | | | | | |
| | PROV COM MVTS EUR | PROPRE | -515,40 | -515,40 | EUR | -0,01 |
| Total AUTRES | | | | -515,40 | | -0,01 |
| BANQUE OU ATTENTE | | | | | | |
| | BANQUE EUR SGP | PROPRE | -2 608,65 | -2 608,65 | EUR | -0,03 |
| | VTE DIFF TITRES EUR | PROPRE | 15 931,86 | 15 931,86 | EUR | 0,20 |
| Total BANQUE OU ATTENTE | | | | 13 323,21 | | 0,17 |
| DEPOSIT DE GARANTIE | | | | | | |
| | GAR SUR MAT FERM V | PROPRE | 12 857,30 | 12 857,30 | EUR | 0,17 |
| Total DEPOSIT DE GARANTIE | | | | 12 857,30 | | 0,17 |
| FRAIS DE GESTION | | | | | | |
| | PRCOMGESTFIN | PROPRE | -6 177,46 | -6 177,46 | EUR | -0,08 |

OFI INVEST AGGREGATE EURO

| Code valeur | Libellé valeur | Statut Valeur | Quantité | Valeur boursière | Devise de cotation | % Actif net |
|--|----------------------|---------------|----------|---------------------|--------------------|---------------|
| | PRCOMGESTFIN | PROPRE | -68,79 | -68,79 | EUR | -0,00 |
| Total FRAIS DE GESTION | | | | -6 246,25 | | -0,08 |
| Total Liquidites | | | | 15 958,89 | | 0,21 |
| Futures | | | | | | |
| Taux (Livraison du sous-jacent) | | | | | | |
| RX121222 | EURO BUND 1222 | PROPRE | -1,00 | 5 870,00 | EUR | 0,08 |
| UB121222 | EURO BUXL 1222 | PROPRE | 1,00 | -12 300,00 | EUR | -0,16 |
| IK1121222 | EURO-BTP FU 1222 | PROPRE | -2,00 | 9 720,00 | EUR | 0,12 |
| OAT121222 | EURO-OAT FU 1222 | PROPRE | 1,00 | -6 240,00 | EUR | -0,08 |
| BTS121222 | SHORT EURO 1222 | PROPRE | -5,00 | 6 410,00 | EUR | 0,08 |
| Total Taux (Livraison du sous-jacent) | | | | 3 460,00 | | 0,04 |
| Total Futures | | | | 3 460,00 | | 0,04 |
| Coupons | | | | | | |
| Obligation | | | | | | |
| IT0005422891 | BUONI POLI 0.9% 4/31 | ACHLIG | 180,00 | 810,00 | EUR | 0,01 |
| Total Obligation | | | | 810,00 | | 0,01 |
| Total Coupons | | | | 810,00 | | 0,01 |
| Total OFI INVEST AGGREGATE EURO | | | | 7 782 489,18 | | 100,00 |